

« Des citoyens tirés au sort pour le Sénat »

Laurette Onkelinx propose de transformer le Sénat en assemblée mixte. Une idée dans l'air du temps.

Partout en Europe, la politique « traditionnelle » semble à la peine, alors même que les démarches citoyennes se multiplient. Comment réconcilier les deux ? Laurette Onkelinx, chef du groupe PS à la Chambre, a son idée – « personnelle », elle tient à le préciser – sur la question. Elle propose de transformer le Sénat en une assemblée où siègeraient des politiques, mais aussi, « pour une large part, la moitié des élus au moins, des citoyens, sur la base d'un tirage au sort dans la population ». Onkelinx affirme qu'« on sent bien que les politiques, disons en règle générale, s'ils sont bel et bien appelés de plus en plus à in-

tervenir, ne sont pas dans l'anticipation, mais la défensive le plus souvent. Dépassés parfois ».

L'idée de revitaliser l'institution parlementaire par la démocratie directe, et plus particulièrement par le tirage au sort, est dans l'air du temps. Le mois passé, l'ex-ministre de l'Emploi SP.A Peter Vanvelthoven, soutenu par son parti, proposait de transformer le Sénat en chambre populaire de citoyens désignés par le sort. Une proposition inspirée entre autres par les travaux de la plate-forme démocratique « G1000 ». Début 2014 déjà, le MR Richard Miller envisageait des mécanismes – comme le tirage au sort – pour « aller chercher directement

l'avis de citoyens ».

Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCL, souligne qu'une telle réforme est possible, mais qu'elle « va à contre-courant de la philosophie actuelle de l'institution, qui depuis la sixième réforme de l'Etat est une assemblée représentant les Communautés et les Régions ». Il ajoute : « Si l'on veut introduire une participation citoyenne, il faudrait que les thèmes de société, pour lesquels l'avis des citoyens serait pertinent, fassent à nouveau partie des compétences de l'assemblée. Il faudrait donc revaloriser les compétences du Sénat. » ■

« Pour un autre Sénat, avec des “élus” tirés au sort dans la population »

PARTIS Laurette Onkelinx au secours de l'engagement politique et de la démocratie

- Onkelinx souhaite transformer le Sénat en une assemblée composée au moins pour moitié de parlementaires tirés au sort dans la population.
- La socialiste soumet l'idée « à titre personnel ».
- Et relance la proposition d'un « service citoyen » pour les jeunes.

C'est dans l'air, un signe des temps : la politique est à la peine, la démocratie représentative tout autant. Tous l'ont noté en revanche : les démarches « citoyennes » se multiplient, et, en l'occurrence, l'Europe, théâtre d'une solide mésentente entre les gouvernements et les Etats-membres pour ce qui concerne la gestion des réfugiés, est aussi, dans le même temps, le foyer, dans plusieurs pays, d'un engagement « à la base », spontané, de la part des « gens », comme on dit. Désireux de venir en aide aux demandeurs d'asile, aux familles,

aux enfants. De « faire quelque chose ». Le peuple est de retour. Plus forcément sous le sceau du « populisme ». Un tournant ?

Quoi qu'il en soit, tout cela inspire Laurette Onkelinx. Qui, après réflexion, se fait porteuse aujourd'hui d'une idée « personnelle, précisez-le bien » : transformer le Sénat en une assemblée où, à côté de politiques, évolueraient « pour une large part, la moitié des élus au moins, des citoyens, sur la base d'un tirage au sort dans la population ».

« Je pense encore, pour tous les jeunes entre 18

et 25 ans, à la création d'un “service citoyen” »

LAURETTE ONKELINX

Une réforme ? Un changement. Une petite révolution. La cheffe de groupe socialiste à la Chambre, par ailleurs présidente du PS bruxellois, insiste : « C'est une idée personnelle, je n'ai pas de schéma précis à ce stade, je la soumets au débat dans mon parti et plus largement, notamment dans le fil de nos chantiers des idées, où je la défendrai évidemment, car je crois que cela correspond à une attente, un besoin. »

Un pléonasse, à l'entendre.

Car la socialiste tire deux fois la sonnette d'alarme. Accessoirement, « *parce que, quoi qu'on dise, le Sénat est devenu une institution qui n'a plus grand-chose à dire, et il est nécessaire d'y remédier* ». Enfin, surtout, parce que, « *face à la crise multiforme que nous vivons, aux phénomènes de radicalisation, aux évolutions fulgurantes notamment en termes de technologies numériques, et plus fondamentalement, face aux questionnements sur la finitude du monde* - Avez-vous lu Le monde est clos et le désir infini, de Daniel Cohen ? -, on sent bien que les politiques, disons en règle générale, s'ils sont bel et bien appelés de plus en plus à intervenir, ne sont pas dans l'anticipation, mais la défensive le plus souvent. Dépassés parfois. Et si nous ne réagissons pas, nous concourrons à un enlisement que je n'imagine pas, je pense par exemple à nos enfants. » Alors, Laurette Onkelinx tranche : « *Prenez les jeunes justement : on voit bien que voter, c'est bien, c'est nécessaire, indispensable, mais aussi que c'est insuffisant.* »

On y revient : la démocrate représentative atteint-elle sa limite ? Laurette Onkelinx le

croit. D'où le tirage au sort, sur le modèle du jury d'assises, ici pour recomposer une assemblée parlementaire à part entière.

Une « *idée* », à laquelle la socialiste se montre acquise notamment après des entretiens, cet été, avec Benoît Derenne, de la fondation pour les générations futures, Vincent Jacquet, Min Reuchamps, professeurs en sciences politiques, tous coordinateurs et parmi les fondateurs du G1000 (lire ci-contre).

Une « *idée* », toujours, qui conditionne, en fait, toute la rentrée politique de la cheffe de groupe au parlement fédéral. La même nous explique, en effet, qu'elle veut relancer par ailleurs sa proposition (parlementaire) visant à instaurer un « *service citoyen* » en Belgique : « *A mon sens, il faut enfin créer un cadre légal à cet effet, pour tous les jeunes entre 18 et 25 ans, un service qui serait défrayé, tout ceci afin de renforcer les règles du vivre en société. Le service citoyen, comme nous l'écrivons dans notre proposition de loi, peut être perçu comme un outil de renforcement de la citoyenneté, de l'apprentissage du vivre-ensemble, de lutte contre la radicalisation, aussi comme un labo-*

ratoire de mixité sociale, l'occasion d'un brassage entre les

classes sociales, alors qu'aujourd'hui, de plus en plus, chacun vit dans son quartier, son milieu, ça ne va pas... Ce service citoyen existe en France depuis peu, il rencontre un gros succès : mis en place pour 40.000 personnes au départ, il y a plus de 150.000 demandes... » Un colloque sur le sujet a lieu au parlement fédéral ce mardi, un autre, dans le giron du PS bruxellois cette fois, est prévu le 16 octobre, où il sera question plus particulièrement de démocratie directe, d'un dépassement, à certains égards, de la démocratie représentative dans sa forme actuelle.

La socialiste ne lâche pas : sur le même registre, elle veut encore, dit-elle, reprofiler le militantisme politique, « *afin que les affiliés à un parti, ceux qui ne le font pas encore, s'engagent concrètement sur le terrain, auprès des associations, et moi-même je me rendrai chaque semaine, dorénavant, dans une école des devoirs* ».

Laurette Onkelinx secoue la rentrée 2015. Au secours de l'engagement politique. « *Et il est grand temps de bouger !* » ■

DAVID COPPI

ILS L'ONT DÉJÀ ÉVOQUÉ

Du « G1000 » au SP.A en passant par Miller

La démocratie directe, et même l'idée d'un tirage au sort de citoyens, n'est pas une idée complètement neuve. Fin août, le député socialiste flamand Peter Vanvelthoven, ex-ministre de l'Emploi, soutenu par son parti, proposait ainsi de transformer le Sénat en une chambre populaire composée de citoyens tirés au sort. Jugeant le Sénat « *tout à fait vide de sens* » depuis la 6^e réforme de l'Etat et souhaitant rapprocher les citoyens du politique, il imaginait un premier tirage au sort qui désignerait 10.000 personnes ; après une séance

d'information, ceux qui le désirent pourraient se porter candidats à un second tirage, d'où émergeraient 150 sénateurs, pour un an. Ceux-ci se réuniraient deux à trois fois par semaine, en soirée ou le week-end, et recevraient une indemnisation. Une proposition qui s'inspire notamment des travaux de la plate-forme d'innovation démocratique « G1000 », portée par l'historien David Van Reybrouck. Lequel s'est réjoui de cette proposition SP.A.

En mars 2014, Richard Miller, responsable du centre d'études du MR, organisait, lui, une conférence-débat sur le thème « Réinventer la démocratie ». Il imaginait « *ajouter au système représentatif des mécanismes*

permettant d'aller chercher directement l'avis des citoyens ». A titre personnel, il jugeait que « *le tirage au sort peut y contribuer* ».

MA.D. (AVEC B)


À QUOI RESSEMBLE LE SÉNAT AUJOURD'HUI ?

Une assemblée aux compétences réduites

Désormais, le Sénat est une assemblée représentative des entités fédérées. Plus aucun sénateur n'est élu directement. Les 50 sénateurs sont « *envoyés* » par les Parlements des entités fédérées. Le Sénat a perdu une bonne partie de ses compétences : il reste compétent pour la Constitution et la législation relative à l'organisation de l'État.

B.DY

l'expert Marc Verdussen : « C'est loin d'être une idée farfelue »

ENTRETIEN 
Marc Verdussen est professeur de droit constitutionnel à l'UCL.

Un Sénat composé au moins pour moitié de citoyens tirés au sort, est-ce possible en droit ?

Oui, c'est possible. Mais il faudrait

pour cela réviser les articles 63 et suivants de la Constitution. Le problème, c'est que ces articles ne figurent pas dans la déclaration de révision du 25 avril 2014. Pour une raison : cette déclaration ne contient pas les

c'est le cas des articles 63 et suivants puisque le Sénat a été réformé en profondeur. La seule possibilité est d'attendre une nouvelle déclaration de révision de la Constitution. Cela ne devrait donc pas se produire avant 2019.

Sur le fond, la proposition vous paraît opportune ?

A titre personnel, on peut être d'accord sur le fait que l'idéal démocratique réclame une participation plus active du citoyen dans la prise de décision politique, une participation qui ne se limite pas à un vote tous les cinq ans. En cela, la proposition de Laurette Onkelinx est loin d'être farfe-

lue. Mais j'ai tendance à penser que si la volonté est de passer dans une culture de la participation, il faut mener une réflexion profonde, et ne pas accumuler les petites propositions qui ne formeraient pas un ensemble cohérent.

Il existe déjà des modes de participation plus actifs, comme le projet de consultation populaire en Wallonie...

Oui, cette possibilité découle de la sixième réforme de l'Etat. Mais cette seule mesure ne va pas tout révolutionner. Il faudrait une réflexion plus globale.

Mais une présence des citoyens a-t-elle un sens dans le Sénat

tel qu'il est conçu aujourd'hui ?
C'est un des points auxquels il faudra réfléchir si l'on envisage une réforme globale. Car la présence de citoyens au Sénat va à

contre-courant de la philosophie actuelle de l'institution, qui depuis la sixième réforme de l'Etat est une assemblée représentant les Communautés et les Régions, où 50 sénateurs sur 60 sont des représentants des Régions.

Ce que Laurette Onkelinx propose entraîne donc une remise en question de cette philosophie.

Les compétences du Sénat ont également été largement réduites. Il y a une place pour des citoyens ?

Avec la sixième réforme de l'Etat, le Sénat est devenu l'institution parlementaire la plus faible du royaume. Ses compétences se concentrent sur les textes législatifs en matière de réforme de l'Etat. Dans le passé, le Sénat avait des compétences en matière éthique, par exemple, où il a joué un rôle essentiel.

Si l'on veut introduire une participation citoyenne, il faudrait que les thèmes de société, pour lesquels l'avis des citoyens serait pertinent, fassent à nouveau partie des compétences de l'assemblée. Il faudrait donc revaloriser les compétences du Sénat. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY